



## Matériel de rentrée scolaire Classes de 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> MATERNELLE – Année scolaire 2023 / 2024

Avenue Montjoie, 30 – 1180 Uccle – Tél. 02/346.86.95

Chers parents,

*Dans le cadre du décret « Gratuité » pour les classes de la section maternelle ainsi que des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> primaire, un ensemble de matériel scolaire utile au travail de l'élève en classe sera transmis une seule fois par l'école en début d'année. Le matériel reçu restera en règle générale à l'école.*

*En cas de perte, de vol ou de dégradation du matériel acquis, le matériel sera à remplacer au plus vite par les responsables légaux de l'élève et le coût sera à leur charge.*

Les fournitures suivantes ne seront pas fournies par l'école. Le jour de sa rentrée, merci de munir votre enfant du matériel suivant, **le tout marqué au nom de votre enfant** :

- 1 **cartable** SANS ROULETTES que votre enfant peut ouvrir et fermer tout seul, et pouvant contenir une farde format A5 !
- 1 **boîte à tartine** \* Pour les enfants inscrits aux « repas tartines » uniquement
- 1 **boîte à collation**
- 1 **gourde étanche** (remplie uniquement d'eau)
- 1 **paire de pantoufles** (facile à mettre seul)
- 1 paire de **sandalettes de gymnastique** (sans lacets !)



### Pour les enfants de 1<sup>ère</sup> maternelle uniquement :

*(! Plus aucun linge ne sera admis !)*

- 1 **boîte de mouchoirs**
- 1 **gant de toilette** et 1 petit **essui**
- **Pour la sieste** : 1 doudou et/ou tute si nécessaire **qui reste à l'école**, 1 petit drap (60x120cm) et une petite couverture.
- Des **vêtements de rechange** dans un sac en tissu (1 pantalon, 1 culotte ou 1 slip, 1 paire de chaussettes)

### Pour les enfants de 2<sup>ème</sup> maternelle uniquement

- 1 rouleaux de **papier essuie-tout**
- Des **vêtements de rechange** dans un sac en plastique (1 pantalon, 1 culotte ou 1 slip, 1 paire de chaussettes)

### **Du matériel complémentaire pourrait vous être demandé en cours d'année.**

**Merci d'être vigilants à ce que votre enfant soit présent dès le lundi 28 août 2022**  
date effective de la rentrée scolaire.

**Le tablier d'uniforme est obligatoire chaque jour de classe** et marqué au nom de votre enfant ainsi que tous ses autres vêtements.

**Les chaussures** du quotidien seront pratiques, SANS LACETS et marquées au nom de votre enfant.

En cours d'année, toute communication parents/titulaire se fera via **l'application ClassDojo**.  
Une invitation à vous y inscrire vous sera remise en début d'année.

*Merci de nous aider à vivre une bonne année avec votre enfant.*

N.B. La **vente d'uniforme** aura lieu le **mercredi 06 septembre 2023** (non le 30 août)  
de **12h à 17h** à l'avenue Montjoie 97

